



Original : Arabe

OIC/CFM-40/2013/PAL/SG.REP

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
LA PALESTINE ET LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES
PRESENTE A LA
40^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES
(SESSION)**

CONAKRY - REPUBLIQUE DE GUINEE

**09-11 DECEMBRE 2013
06-08 SAFAR 1435 H**

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
LA PALESTINE ET LES TERRITOIRES PALESTINIENS**

PALESTINE :

La question palestinienne a connu des évènements importants et des développements ayant un impact à long terme depuis la tenue de la 39^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Djibouti du 15 au 17 novembre 2012 et ce, en raison de la poursuite de l'occupation israélienne et ses violations continues des droits du peuple palestinien dont :

1. La poursuite par la force d'occupation israélienne de l'escalade, sans précédent, de ses mesures d'agression contre le peuple palestinien dans la ville d'al-Qods al-Sharif. En effet, le gouvernement d'occupation israélien a intensifié ses politiques imprégnées de la tendance religieuse extrémiste pour assurer sa mainmise sur la mosquée bénie d'al-Aqsa et y consacrer la présence juive, soit en intensifiant les fouilles archéologique en creusant des tunnels sous ses fondations, en fermant ses portes et en restreignant le libre accès des musulmans pour y accomplir leurs prières, soit à travers l'accroissement de la cadence d'invasion par la police d'occupation israélienne et les groupes juifs extrémistes de ses esplanades pour accomplir leurs rituels talmudiques, outre l'ouverture d'un certain nombre de synagogues juste à proximité et la poursuite de la mise en œuvre des plans qui menacent la mosquée d'al-Aqsa.
2. L'agression de religieux chrétiens par la police d'occupation israélienne et les colons extrémistes et leur interdiction d'accéder à l'église de la résurrection au cours de la célébration du samedi saint à al-Qods, et ce, en violation flagrante de toutes les coutumes, lois et accords internationaux.
3. La force d'occupation israélienne continue d'imposer de nouveaux faits accomplis sur le terrain afin de dénaturer le cachet démographique de la ville d'al-Qods et masquer son identité, tout en l'isolant de son environnement palestinien par le biais d'extension et de construction de colonies et du mur de séparation ségrégationniste. En effet, depuis que la Palestine a été reconnue Etat non membre de l'ONU le 29 novembre 2012, Israël a procédé à la construction de plus de 11500 nouvelles unités coloniales. Cette action a coïncidé avec la poursuite et l'intensification des agressions par les colons extrémistes à l'encontre du peuple palestinien, ses sacralités et ses biens.
4. La puissance d'occupation israélienne a accentué les mesures agressives consistant à retirer le droit de séjour aux habitants d'al-Qods, confisquer leurs biens, détruire leurs maisons, les gêner économiquement en leur imposant de fortes amendes et en leur interdisant toute construction outre l'isolement de la ville d'al-Qods de son environnement palestinien par des barrières militaires et le mur de séparation.
5. Israël continue d'imposer des obstacles pour entraver le processus de développement dans les territoires palestiniens en persistant à refuser le transfert des revenus découlant des

impôts au budget général de l'Etat de Palestine. En effet, il impose injustement un blocus à la bande de Gaza, coupe des liaisons à l'intérieur du territoire palestinien en isolant les villes et agglomérations palestiniennes les unes des autres, et poursuit les restrictions à la libre circulation par la mise en place de barrières militaires israéliennes, ce qui a aggravé le déficit du budget général de l'Etat de Palestine ainsi que des défis financiers auxquels il est confronté tout en paralysant sa capacité à satisfaire les besoins du peuple palestinien.

LE GOLAN SYRIEN OCCUPE :

Israël occupe toujours le Golan syrien, renforce ses activités d'implantation de colonies et refuse de mettre en œuvre les résolutions internationales appelant à mettre fin à l'occupation. En effet, Israël, force colonisatrice a accentué ses actions qui violent les droits de l'homme des citoyens syriens dans le Golan syrien occupé à travers la confiscation de ce qui reste des terrains agricoles et l'extension des colonies tout en augmentant le nombre de colons, outre la politique de répression des libertés, l'accaparement des ressources hydrauliques, la pollution de l'environnement, la destruction et le pillage du patrimoine civilisationnel du Golan.

LES TERRITOIRES LIBANAIS OCCUPES :

Israël occupe toujours des territoires libanais dont les fermes de Chebaa, les collines de Kfar Chouba et la partie libanaise du village de Ghajar, tout en poursuivant sa violation de la souveraineté territoriale et aérienne du Liban ainsi que le pillage de ses ressources hydrauliques. Il refuse toujours de révéler les cartes de mines qu'il a plantées à l'intérieur des territoires libanais qui étaient sous l'occupation. Ces mines représentent un danger majeur pour la vie des citoyens libanais et les empêchent de mener leur vie quotidienne normale. En raison des graves événements mentionnés, la région tout entière est dominée par une situation d'instabilité aggravant ainsi la tension qui y règne. Dans le contexte de cette situation épineuse, l'OCI a essayé de remplir le rôle qui lui incombe dans la défense de la cause palestinienne juste. La deuxième partie du présent rapport présente une brève description des efforts que j'ai déployés et ceux initiés par le Secrétariat général à l'égard de la question palestinienne et du conflit au Moyen orient.

1. Les développements en Palestine ont été au centre d'intérêt de l'action politique de l'OCI. C'est ainsi que j'ai examiné l'évolution de la situation en Palestine lors de toutes les réunions et les contacts que j'ai eus avec les dirigeants et les responsables à l'échelle mondiale y compris le Secrétaire d'Etat américain John Kerry. A ce propos, j'ai tenu plusieurs réunions avec des responsables internationaux pour examiner les développements intervenus au Moyen orient y compris les violations israéliennes notamment dans la ville d'al-Qods al-Sharif outre la situation d'impasse dans laquelle se trouve le processus au Moyen orient à cause de la politique d'Israël.
2. Mes efforts politiques ont été focalisés sur les positions de principe de l'OCI et qui appellent au recouvrement des droits nationaux palestiniens, au retrait israélien de tous les territoires occupés en 1967, à l'établissement de l'Etat indépendant de Palestine avec pour capitale Jérusalem - Est et au retour des réfugiés palestiniens conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. A cet égard, j'ai exhorté plusieurs Etats à reconnaître l'Etat palestinien indépendant sur les frontières d'avant 1967.

3. L'OCI a déployé des efforts inlassables avec plusieurs Etats pour assurer leur soutien au droit de la Palestine d'élargir sa reconnaissance internationale à tous les niveaux dont l'appui à la demande de reconnaissance de l'Etat de Palestine à l'Assemblée générale de l'ONU. Les efforts déployés par l'OCI et ses Etats membres ont eu un impact louable, rehaussant ainsi la Palestine au rang d'un Etat observateur à l'ONU le 29/11/2012.
4. J'ai adressé des lettres aux ministres des Affaires étrangères de la République du Cameroun, la République d'Albanie et la République du Bénin à propos de leur abstention de soutenir la demande de l'Etat de Palestine d'obtenir la qualité d'Etat aux Nations unies, outre une note envoyée à tous les Etats membres pour leur rappeler l'importance du soutien de l'Etat de Palestine aux Nations unies.
5. Le Secrétaire général adjoint aux Affaires de Palestine a pris part à la conférence régionale organisée par le comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et qui a eu lieu les 27 et 28 février 2013 au siège de l'Organisation mondiale de l'alimentation (FAO) à Rome.
6. Le Secrétaire général adjoint aux Affaires de Palestine a participé à la conférence régionale organisée par le comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur le thème : « la solidarité africaine avec le peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits inaliénables y compris la souveraineté et l'indépendance de l'Etat de Palestine », tenue les 29 et 30 avril 2013 au siège des Nations unies, dans la capitale éthiopienne, Addis Abeba.
7. L'ambassadeur de la République de Djibouti auprès des Nations unies a prononcé plusieurs discours politiques au nom du groupe islamique à New York devant les réunions périodiques du Conseil de sécurité pour débattre de la situation au Moyen orient et des développements politiques concernant la question palestinienne.
8. Le délégué et ambassadeur permanent de l'OCI à New York a pris part à la conférence internationale pour la solidarité avec le peuple palestinien et à la réunion du comité des Nations unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tenues dans la capitale vénézuélienne, Caracas, le 19 avril 2013, où les participants ont affirmé dans la déclaration de Caracas leur soutien absolu au peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer ses droits légitimes. Il a été décidé de demander à l'Assemblée générale de l'ONU de déclarer 2014, année mondiale de solidarité avec le peuple palestinien en vue d'entreprendre une campagne mondiale pour mettre fin à l'occupation israélienne, redynamiser les droits inaliénables du peuple palestinien et réaliser une paix globale, juste et durable.
9. Une délégation composée du secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et du Secrétaire général adjoint aux Affaires de la Palestine a pris part à la 38^{ème} réunion annuelle du groupe Banque islamique de développement, tenue à Douchanbé, république de Tadjikistan, le 21 mai 2013.
10. J'ai reçu une lettre du ministre es Affaires étrangères de l'Indonésie comprenant une proposition d'octroi d'aide financière à l'Etat de Palestine à travers la création d'un réseau

de sécurité financière islamique. Ce point a été inséré à l'ordre du jour des travaux de la conférence islamique au sommet, tenue au Caire, en février 2013.

11. Une délégation présidée par le Secrétaire général adjoint aux Affaires de Palestine a pris part à la conférence internationale pour la solidarité avec les détenus palestiniens et arabes dans les prisons de l'occupation israélienne qui a eu lieu à Bagdad, République d'Irak, les 11 et 12 décembre 2012.
12. J'ai tenu une réunion avec les ambassadeurs des Etats membres de l'OCI en Autriche, le 29/11/2012 pour coordonner une position commune concernant la demande de l'Etat de Palestine pour l'obtention de la qualité d'observateur à l'ONU, et ce en marge de la visite que j'ai effectuée à Vienne où la réunion a souligné à l'unanimité des Etats membres et leur soutien à la demande palestinienne.
13. J'ai publié un certain nombre de déclarations pour exprimer la position de l'OCI qui condamne les violations israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et particulièrement en ce qui concerne la poursuite et l'extension des colonies israéliennes ainsi que les agressions contre les lieux saints islamiques et chrétiens, tout en mettant l'accent sur la question des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes.
14. Le Secrétariat général a organisé une exposition de photographies de la mosquée bénie d'al-Aqsa en tant que fenêtre culturelle en soulignant les principaux lieux saints s'y trouvant pour mettre en relief l'identité religieuse et les valeurs historiques et civilisationnelles d'al-Qods et de la mosquée d'al-Aqsa et pour ressusciter son image dans les esprits et les cœurs de notre Oummah islamique.
15. J'ai eu également un entretien téléphonique avec le secrétaire général des Nations unies, suite à la détention de Cheikh Mohamed Hussein, Mufti d'al-Qods et de Palestine. Je l'ai informé des violations israéliennes récurrentes dans la ville d'al-Qods, appelant les Nations unies à œuvrer pour faire pression sur Israël, force d'occupation afin de l'amener à respecter le droit international, les accords et résolutions internationales.
16. Le Secrétariat général a participé aux travaux de plusieurs conférences et activités régionales et internationales pour soutenir les droits palestiniens légitimes. Celles-ci ont été organisées par le comité des Nations unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Ligue des Etats arabes.
17. Le Secrétaire général adjoint pour les Affaires de Palestine, l'ambassadeur Samir Bakr a reçu au Secrétariat général de l'OCI, le 27/5/2013, une délégation représentant le Bureau de coordination des Nations unies pour le processus de paix au Moyen Orient. Les deux parties ont eu des entretiens bilatéraux portant sur la situation en Palestine et à al-Qods al-Sharif et les développements qui y sont survenus. La délégation a également rencontré des représentants des divers départements du Secrétariat général.

18. Le groupe des ambassadeurs des Etats membres de l'OCI à l'UNESCO a poursuivi ses efforts pour transmettre la position de l'OCI et sa profonde préoccupation à l'égard des violations constamment perpétrées par Israël à l'encontre du peuple palestinien, et ce, en application des résolutions pertinentes des conférences au sommet et des conférences ministérielles.
 19. Le Secrétariat général de l'OCI a consenti une contribution financière de 50.000 US \$ pour l'organisation et le parrainage de la conférence internationale de Bait al-Maqdis, tenue à Ramallah les 5 et 6 juin 2013 sur le thème « les waqfs islamique et chrétien dans la ville d'al-Qods sous l'occupation israélienne ». Y ont pris part des délégations arabes, islamiques et internationales en vue de mobiliser l'opinion publique pour défendre al-Qods al-Sharif et faire face à la politique israélienne de judaïsation.
 20. Une conférence des donateurs pour le financement du plan stratégique pour le développement de la ville d'al-Qods al-Sharif, s'est tenue le 11 juin 2013 à Bakou, à l'aimable invitation de la République d'Azerbaïdjan, et ce, en application de la résolution de la 12^{ème} session de la conférence islamique au sommet tenue au Caire, en février 2013 où certains Etats se sont engagés à financer des projets relevant du plan relevant stratégique pour le développement des secteurs vitaux dans la ville d'al-Qods, en vue de contribuer au soutien des droits palestiniens légitimes dans la ville d'al-Qods, protéger son patrimoine et ses sacralités, défendre son identité arabo-islamique, renforcer la résistance de ses habitants, alléger leur souffrance et leur permettre de faire face à la politique israélienne de judaïsation qui cible la ville sainte.
 21. Une conférence sur la création d'un réseau financier de sécurité pour le soutien à l'Etat de Palestine, a eu lieu le 11 juin 2013 à Bakou, à l'aimable invitation de la République d'Azerbaïdjan, et ce, en application de la résolution de la 12^{ème} session de la conférence islamique au sommet tenue au Caire, en février 2013, et ce en vue de raffermir le soutien financier et économique apporté à l'Etat de Palestine en lui permettant d'honorer ses engagements à l'égard du peuple palestinien et de poursuivre l'édification de ses institutions.
 22. Dans le but de renforcer les moyens des deux fonds de Jérusalem et leur permettre de financer des programmes socioéconomiques et autres, en vue d'accroître la résilience du peuple palestinien, la 39^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, tenue à Djibouti, en novembre 2012, a pris, sur la base d'une proposition de la République algérienne démocratique et populaire, la résolution no. 6/39 sur les mécanismes d'appui financier au peuple palestinien. Cette résolution appelle les Etats membres de l'OCI, qui n'ont pas encore adhéré à ces fonds à le faire pour contribuer selon leurs moyens à cette action de solidarité avec le peuple palestinien. La mise en œuvre de ce projet a été confiée au Secrétariat général et à la Banque islamique de Développement. Le 12^e Sommet islamique, tenu au Caire en février 2013, avait également exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore adhéré aux deux fonds à le faire et à y contribuer.
- Dans le but de la mise en œuvre de la résolution susmentionnée et de mobiliser l'appui nécessaire à la concrétisation de ces objectifs, S.E. M. le Ministre des Affaires étrangères de la

République algérienne démocratique et populaire a adressé des lettres à ses homologues dans les Etats membres de l'OCI les exhortant à faire des contributions au deux fonds.

23. Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Roi du Maroc et président du comité d'al-Qods a adressé plusieurs lettres aux dirigeants des cinq Etats membres permanents et au président de l'Union européenne ainsi que le Pape du Vatican, pour exprimer sa profonde préoccupation à l'égard des derniers développements que la ville d'al-Qods a connus du fait de l'intervention des forces d'occupation israéliennes. Il s'est également adressé au Directeur général de l'UNESCO pour l'exhorter à trouver les moyens les plus efficaces pour mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation concernant la protection du patrimoine humanitaire et civilisationnel universel, en l'occurrence la ville d'al-Qods al-Sharif et sauvegarder le statut éducatif, démographique et culturel de cette ville.
24. Les développements politiques concernant la question palestinienne requièrent davantage d'efforts de la part de l'OCI. Parmi les grands défis auxquels nous sommes déterminés à faire face, figurent les violations israéliennes perpétrées dans les territoires palestiniens occupés, dont les tentatives de judaïsation de Jérusalem-Est occupé et les blocus israélien injuste imposé à la bande de Gaza. Je continuerai à déployer tous les efforts possibles pour aider les secteurs vitaux à al-Qods al-Sharif. J'ai en même temps une ferme volonté de fournir tout effort possible pour soutenir la démarche palestinienne visant à élargir le soutien et la reconnaissance internationale de l'Etat de Palestine.
25. L'occupation israélienne de Golan syrien ne cesse de représenter l'un des sujets importants que je discute avec les dirigeants du monde. A cet égard, je mets toujours l'accent sur le fait que la solution durable et globale du conflit au Moyen orient ne se saurait se réaliser tant qu'Israël ne se retire pas totalement de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris le Golan syrien occupé et la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations unies.
26. L'occupation israélienne des territoires libanais constitue également un autre sujet parmi ceux que j'examine lors de mes rencontres avec les dirigeants du monde. Je souligne à ce propos, la position de l'OCI appelant au retrait total d'Israël de tous les territoires libanais et à l'arrêt des attaques et violations du territoire et de l'espace aérien libanais.

